

# MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal  
du vendredi 19 avril 2013



**Etaient présents** : MM. SÉRET – LOUVET – RUGGERI – CLAUD – ESCANDE – MAYEUR –  
CHARNOTET – GUIDET – BARIL  
Mmes OSSELIN – MERCIER – MOURET – TENART

**Absents excusés** : M. RENAULT, donne pouvoir à Mme TENART

**Secrétaire de séance** : M. CHARNOTET



La séance du conseil municipal débute à 20h30.

Monsieur Ruggeri procède à la lecture des 15 délibérations débattues lors de la séance du 22 mars 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération relative à l'accord de principe pour la dissolution du SIVOC à la fin de cette année est manquante, la secrétaire n'ayant pas retrouvé le modèle de délibération joint au courrier. Monsieur Charnotet prendra contact avec le président du SIVOC en début de semaine afin que celui-ci le transmette au secrétariat.

Aucune observation n'est formulée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la clôture des comptes 2012 du CCAS a été débattue lors de l'assemblée générale du 4 avril 2013. En section de fonctionnement, dépenses de 6086,60 € pour des recettes de 10939,17 € soit un excédent de fonctionnement de 4852,57 € qui sera reporté au budget 2013. En section d'investissement, il n'y a pas eu de dépenses sur les 6240,00 € initialement budgétés pour la réfection du studio. Ce montant est inscrit à nouveau sur 2013. Le budget primitif 2013 du CCAS est de 9432,57 € pour la section de fonctionnement et de 6940 € pour la section investissement.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération sera certainement à prendre pour valider ces comptes du CCAS.

## **Rappel de l'ordre du jour :**

- Foncier : - Abri de bus
  - Modification n°3 du P.O.S.
  - Parcelle ZB 143 / SNEC
  - Espace Durand : projet Maison Assistantes Maternelles et jardin public
- Subventions
- Travaux divers : - Remplacement urgent de la chaufferie de la piscine
  - Problème de fuite sous le liner du bassin

## **1- Foncier : abri de bus**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de supprimer l'abri bus actuel dès que la municipalité aura mis à disposition des jeunes un local dans la maison de l'espace Durand. Ce local est vidé et monsieur Louvet travaille sur des petits travaux d'aménagement. Une fois ceux-ci terminés, une rencontre sera organisée avec les jeunes afin qu'ils prennent en charge le

nettoyage, la peinture et l'agencement du local. Monsieur Ruggeri se propose de fournir un canapé de récupération. Madame Ténart demande si des sanitaires seront à disposition dans le local : pour l'instant, ce n'est pas prévu, le local étant dépourvu d'arrivée d'eau et d'évacuation des eaux usées. Les jeunes seront responsables de la gestion de ce local.

Monsieur le Maire souhaite entreprendre rapidement les démarches pour commander le nouvel abri bus afin que celui-ci soit disponible pour la rentrée prochaine. Il présente l'étude d'implantation réalisée par le Conseil Général. L'abri bus sera positionné Rue Traversière, après l'entrée du parking de la place, afin de sécuriser le stationnement du bus et la descente des enfants. Un arrêté sera pris pour organiser le nouveau stationnement du bus conformément aux dispositions réglementaires (signalisation, marquage au sol, passage piéton...).

## **2- Foncier : modification n°3 du P.O.S.**

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique relative à la modification N°3 du POS s'est terminée le 16 avril 2013. Cette modification concerne l'adaptation de zonage et modification du règlement de la zone UB, la suppression d'emplacements réservés.

Le commissaire enquêteur, monsieur Trancart, a remis son rapport : procédure correctement respectée par la commune, publications réalisées dans les journaux appropriés, trois séances d'accueil du public, information des personnes publiques associées (Préfet de l'Oise, le Président du Conseil Général, de l'ARC, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de la Chambre de l'agriculture, de la Chambre des métiers). Il n'y a eu aucune visite pendant les permanences, aucune observation portée sur le registre et aucun courrier réceptionné. Par conséquent, aucun procès-verbal n'a été rédigé.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une lettre de la DDTE daté du 10 avril 2013 remise en main propre par Monsieur Lefèvre. Aucun avis défavorable mais deux observations relatives à la modification de la zone NAL et la phrase inscrite dans le règlement de la zone UB concernant l'étude géotechnique avant de réaliser toute construction.

Cette modification ayant reçu un avis favorable, monsieur le maire indique que la vente de la maison « ex SNEC » peut être engagée. Il précise qu'il est également prévu un terrain à construire à côté du bâtiment de l'employé communal.

## **3- Foncier : parcelle ZB 143 / SNEC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des suites du courrier de monsieur Lefebvre (ancien responsable de la SNEC) qui déclare être toujours le propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 143. Après enquête auprès de Maître Deneufbourg et Maître Fandre, il est confirmé que monsieur Lefebvre a bien vendu cette parcelle à la commune le 21 mai 2007.

Un courrier a été envoyé à monsieur Lefebvre pour lui signifier que la parcelle a bien été cédée à la commune moyennant le prix de 90 000,00 €. (Une copie de la résolution du conseil d'administration validant cette vente à la commune jointe au courrier.)

## **4- Foncier et subventions : Espace Durand : projet de la Maison d'Assistantes Maternelles et jardin public**

Monsieur le Maire informe de l'obtention des subventions demandées pour l'acquisition et l'aménagement de l'espace Durand.

- Monsieur le Préfet confirme, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, l'attribution d'une subvention de 28 902,15 € pour le projet d'agrandissement de la cour d'école et de la création d'un préau. La consultation pour la réalisation de ces travaux est

déjà engagée. Les travaux sont planifiés pour début juillet, après la fermeture des classes, et finiront à la fin du mois.

- Monsieur Pouplin confirme l'attribution de la subvention du Conseil Général pour l'acquisition de la propriété Durand. Son montant s'élève à 41% de la dépense subventionnable, 300 000 €, soit 123 000 €.

Monsieur le Maire présente le projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Les deux jeunes femmes à l'origine du projet sont venues visiter les locaux en présence de monsieur le maire, mesdames Osselin et Ténart et monsieur Guidet. Les travaux de réhabilitation doivent être engagés cette année pour une ouverture de la structure d'accueil pour la rentrée 2014-2015. Une commission des travaux se réunira prochainement afin de préparer des appels d'offres relatifs aux différents travaux (électricité, isolation, plomberie, toiture...).

Monsieur le Maire présente le plan de la propriété dessiné par le géomètre en décrivant comment pourraient être organisés la MAM, l'accueil périscolaire, le local technique dans la maison. Dans le jardin, possibilité de créer un jardin public avec une liaison douce entre la Grande Rue et l'Espace Georges Lambert et un espace de jeux pour les enfants. Ce projet d'aménagement du jardin peut être réalisé rapidement sans investissement conséquent.

Par rapport au projet de la MAM, Madame Ténart relaye les craintes des assistantes maternelles de la commune. Monsieur le maire se propose de les rencontrer pour leur présenter ce projet. Si des Lachellois(es) sont intéressé(e)s, ils doivent présenter un projet dans les plus brefs délais. Une communication dans ce sens sera faite sur le tableau d'affichage de la mairie et sur le site internet.

## **5- Travaux : remplacement en urgence de la chaufferie de la piscine**

Monsieur le Maire informe du remplacement de la chaudière et du ballon d'eau chaude de la piscine utilisés pour alimenter les douches dans de bonnes conditions. L'entreprise Quertelet est en charge des travaux. Cette dépense imprévue s'élève à 15 000 €. Monsieur Louvet doit obtenir auprès de l'entreprise un certificat d'économie d'énergie afin de récupérer un crédit d'énergie.

## **6- Travaux : fuite d'une canalisation sous le liner de la piscine**

Monsieur le Maire informe qu'il y a un problème d'infiltration d'eau sous le liner liée à une fuite d'une canalisation d'alimentation. Des gros travaux sont à prévoir pour trouver la fuite, enlever le liner de fond, creuser la dalle, réparer la canalisation et reposer le liner. Le coût de l'opération s'élèverait entre 13 000 et 15 000 €. Madame Mouret propose de prendre contact avec une de ses connaissances qui est sourcier afin d'aider à localiser la fuite.

## **7- Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire :

- Frais de notaire de 5 000 € à payer pour l'acquisition de la demeure Durand.
- Affaire foncière Tantost dans la rue du Cul de Sac. Réception d'un courrier de l'avocat de monsieur Tantost pour la délivrance d'un certificat de conformité lié à l'achèvement des travaux relatif au permis de construire N°72545.(année 1974)
- Demande de l'association compiégnaise Airsoft Gun pour avoir un terrain pour faire des jeux avec des répliques d'armes à air comprimé. Utilisant depuis 15 ans le terrain du 25<sup>ème</sup> RGA à Compiègne, les membres de cette association doivent le quitter et sont à la recherche d'un nouveau terrain. L'association compte 100 adhérents. La municipalité peut mettre à disposition le terrain communal dans les sables près du champ de monsieur Claux.

L'association nettoierait les lieux et installerait des équipements nécessaires à la pratique de cette activité.

A l'unanimité, le conseil municipal rend un avis favorable.

- La réunion de présentation aux administrés de l'Agglomération de la Région de Compiègne se déroulera le jeudi 06 juin 2013.

#### X. Louvet :

- Remplacement de la fontaine de l'école maternelle.
- Réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde : travaux en 2014 de nettoyage des berges de l'Aronde, passage de la tranche 2 et 3 des travaux en même temps sur la Payelle.
- La prochaine réunion du Syndicat Mixte Oise-Aronde se déroulera à Lachelle au mois de juin.
- Rebouchage des trous sur les routes de la commune la semaine 17.

#### E. Ruggeri :

- Problème de nuisances sonores liées aux moto-cross qui tournent dans le champ derrière le cimetière.  
De là, est abordé le problème des tondeuses le dimanche après-midi. Décision de prise d'un arrêté municipal pour autoriser l'utilisation des tondeuses le dimanche entre 10h00 et 12h00.

#### B. Claux :

- Etat d'avancement du PLU. Le maire précise qu'il est en attente d'informations et par conséquent, que le PLU sera mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

#### S. Mouret :

- Demande s'il y a eu des problèmes de traitement de l'eau suite à une réaction cutanée après la prise d'une douche. Monsieur le Maire indique n'avoir reçu aucune réclamation d'autres Lachellois.

#### F. Charnotet :

- Présentation des chiffres d'audience du site internet pour 2012. Le nombre de visiteurs est de 4356 soit une augmentation de 62,20% par rapport à l'année précédente. 22 461 pages ont été vues. 64% de nouvelles visites.
- Annonce de la présence de 3 équipes de la section Gym Acro de l'Association Familiale au championnat de France de gymnastique acrobatique qui se déroulera le 2 juin 2013 à Toulouse.

#### M. Ténart :

- Chasse aux œufs de Pâques. Le supplément d'œufs en chocolat a été distribué aux anciens et au personnel communal. Des réclamations ont été faites pour que la chasse aux œufs se déroule en intérieur, le Conseil n'approuve pas.
- Distribution du brin de muguet aux aînés.
- Demande de devis d'autocar pour aller à Rouen ou à Saint-Valéry.

M. Guidet :

- Sécurisation des vitres de la demeure Durand donnant sur la cour de l'école.

Monsieur le Maire indique que monsieur Guidet est en charge de la conception environnementale de la cour d'école.

M. Baril :

- Félicitations à l'employé communal, Marc, pour la taille des arbres dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance  
Frédéric CHARNOTET



Le maire  
Pascal SÉRET

